

CONDITIONS GENERALES

Les conditions des réservations effectuées sur le site internet www.auxcoches.com s'adressent aux clients agissant à titre de particuliers. L'appartement proposé à la location sur le site internet appartient à un propriétaire privé pour lequel www.auxcoches.com agit comme mandataire. Les photographies et descriptifs commerciaux ne sont pas contractuels mais seulement informatifs. [auxcoches.com](http://www.auxcoches.com) veille toutefois à apporter une information la plus précise possible.

Les prix incluent le loyer, les droits et charges locatives, la fourniture des draps, housses de couettes et couettes. Ils n'incluent pas la caution. Prestations et services annexes: nous consulter.

L' appartement loué est disponible à partir de 17h00 le samedi jour d'arrivée. Il doit être libéré impérativement pour 10h00 le samedi, jour de départ. Animaux de compagnie: Présence interdite.

Formation du contrat de location :

La réservation ne devient ferme et définitive que lorsque les arrhes d'un montant égal à 30% de la location ont été encaissées et que le contrat a été signé par les deux parties.

Le solde doit être impérativement payé trente jours avant la date du début de la location, faute de quoi l'appartement sera remis en location.

Conditions générales contrat de location :

OBLIGATIONS DES PARTIES :

- Le BAILLEUR doit délivrer au locataire des locaux loués en bon état d'usage et de réparation, les équipements mentionnés au contrat en bon état de fonctionnement, lui assurer la jouissance paisible des locaux loués et le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle, hormis ceux consignés en l'état des lieux.
- Le LOCATAIRE devra lors de la prise de possession des locaux loués, compléter la fiche d'état des lieux et vérifier l'inventaire qui lui ont été remis par l'agence (documents à retourner datés et signés dans les 24 heures) et qui tiendront lieu d'état des lieux contradictoire entre les parties, s'assurer du bon fonctionnement des appareils et des sanitaires. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de 48 heures à compter du début de la location.
- Le LOCATAIRE devra rembourser au BAILLEUR les conséquences des dégradations ou pertes survenues pendant la durée du contrat, dans les locaux loués (notamment celles signalées par l'occupant suivant), à moins qu'il ne prouve qu'elles ont été portées à la connaissance du BAILLEUR ou qu'elles aient eu lieu par cas de force majeure, par le fait du BAILLEUR ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans les locaux.
- Le LOCATAIRE ne pourra faire aucun changement dans la disposition des meubles et des objets garnissant le bien loué et s'interdit de les transporter hors de ces locaux.
- Le LOCATAIRE sera tenu de s'assurer contre les risques dont il doit répondre au titre des locaux loués. Il ne pourra exercer aucun recours en cas de vol dans les lieux loués. Il devra laisser exécuter dans les locaux loués, les travaux dont l'urgence apparaîtrait durant la location et, en cas de mise en vente, laisser visiter les lieux loués.
- Le LOCATAIRE sera tenu d'effectuer avant son départ le nettoyage complet de l'appartement, le lavage et le rangement de la vaisselle, l'enlèvement des ordures ménagères et de ses denrées périssables. Il réalisera le regroupement des draps et des housses de couettes dans le bac à rangement prévu à cet effet et le rangement des couettes sur l'étagère également prévue

à cet effet.

DEPOT DE GARANTIE :

Le LOCATAIRE a versé une caution de 1000 euros non encaissée qui lui sera restituée 15 JOURS APRES LA FIN DU SEJOUR sous déduction, s'il y a lieu, des frais résultants du non respect des obligations définies ci-dessus et/ou de la non restitution des matériels éventuellement loués ou prêtés par www.auxcoches.com durant son séjour.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Du fait du BAILLEUR : En cas d'impossibilité pour le BAILLEUR de mettre à disposition le bien loué, et s'il n'est pas en mesure de fournir un bien similaire, le LOCATAIRE percevra à titre d'indemnité le double des arrhes versées à la réservation.

Du fait du LOCATAIRE : Les arrhes versées par le LOCATAIRE resteront acquises au BAILLEUR à titre d'indemnité. Un départ en cours de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement.

La location n'est pas équipée linge de toilette.

J'accepte les conditions de réservation (à écrire manuellement)

Date :

Signature :